



MAIRIE DE FRONTON
31620
Tél. : 05 62.79.92.10
accueil@mairie-fronton.fr

PRÉ-INSCRIPTION SCOLAIRE -2025-2026

(**ECRIRE EN LETTRES CAPITALES**)

L'ENFANT	
Nom - Prénom	
Date de Naissance	* Fille ou Garçon
Domicile	31620 FRONTON
Transport scolaire (entourer)	OUI - NON (faire la demande en juin sur : Lio La Region.fr)

LES PARENTS			
Nom - Prénom de la mère			
Adresse de la mère (si différent de l'enfant)			
Coordonnées TEL et MAIL en capitale	mail :		
Nom - Prénom du père			
Adresse du père (si différent de l'enfant)			
Coordonnées TEL et MAIL en capitale	mail :		
FRERES ET SOEURS			
Nom	Prénom	Date de Naissance	Etablissement scolaire

DEMANDE D'INSCRIPTION (cadre à compléter par les parents)			
Ecole et Classe fréquentées au moment de la demande			
Enfant reconnu MDPH (entourer)	OUI - NON		
Demande d'inscription (cocher)	Ecole Maternelle		Ecole Elémentaire
Date : / /	Signature des parents :		

Cadre réservé à l'administration :

REPONSE DE LA COMMUNE				
Affectation immédiate	Ecole Elémentaire Marianne <input type="checkbox"/>	Ecole Maternelle Garrigues <input type="checkbox"/>	Ecole Maternelle Balochan <input type="checkbox"/>	Ecole Elémentaire J. de la Fontaine <input type="checkbox"/>
Affectation différée	Pour le confort des enfants, et sur demande de l'Académie, il est nécessaire d'équilibrer les effectifs des deux écoles maternelles et élémentaires. L'affectation de votre enfant vous sera communiquée, par courrier, par la Mairie la dernière quinzaine de juin. Vous devrez alors vous présenter rapidement à l'école pour finaliser l'inscription.			
Date :	Signature :			



Pièces à fournir OBLIGATOIREMENT : (attention tout dossier incomplet ne sera pas accepté)

Les pièces suivantes sont à déposer sur votre portail famille - espace famille – espace documents
- OU pour les nouveaux élèves qui n'ont pas encore de portail famille au format papier.

- Les **pièces d'identité des responsables légaux** (CNI, passeport) **et en cas de séparation** et garde alternée, les conditions d'exercice de l'autorité parentale : jugement de divorce ou de séparation / planning de garde alternée / attestation autorisant la scolarité de l'enfant sur Fronton du parent ne résidant pas la commune).
- Le **livret de famille** ou **copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant** datant de moins de 3 mois ;
- Un **justificatif de domicile** récent apportant la preuve d'un domicile réel sur la commune : facture d'énergie, quittance de loyer avec cachet du propriétaire, contrat de bail, acte notarié d'achat ou assurance d'habitation)
- Un **certificat de radiation** en cas de changement d'établissement scolaire.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES pour le service périscolaire

SITUATION FAMILIALE :

- | | | |
|--|--------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> mariés/pacsés | <input type="checkbox"/> concubinage | <input type="checkbox"/> célibataire |
| <input type="checkbox"/> divorcé(e) | <input type="checkbox"/> séparé(e) | <input type="checkbox"/> garde alternée |

En cas de garde alternée : Si vous le souhaitez prenez RDV en mairie avec notre service pour ouvrir deux comptes séparés sur le portail famille.

PROFESSION :

- MERE : _____ lieu de l'employeur : _____
- PERE : _____ lieu de l'employeur : _____

REGIME ALLOCATAIRE : CAF 31 N° d'Allocataire CAF 31 : _____

MSA fournir obligatoirement l'attestation

En l'absence d'un compte **CAF du 31 seulement**, je fournir le dernier avis d'imposition et l'attestation des prestations familiales afin de bénéficier de la tarification basée sur le quotient familial.

Je ne souhaite pas communiquer ces éléments, **je prends note que le tarif le plus haut me sera appliqué.**

REGIME pour la cantine de VOTRE ENFANT :

- **Repas classique** ou **Repas sans Viande**
- Je fournis un panier repas dans le cadre d'un **PAI** (projet d'accueil individualisé)